

Image not found or type unknown



# Prestation compensatoire quel montant puis je pretendre

Par **patcapra**, le **13/12/2014** à **07:24**

34 ans de vie commune j'ai 58 ans, mon marie 63, il gagne 2200/mois,1000/mois pour moi.j'ai élevé 2 enfants.combien puis avoir en prestation compensatoire? Est ce seulement en cas de divorce ou avec une séparation de corps et de bien je peux l'obtenir également?